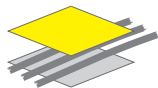


Bâtiment



PLÂTRIER- PLAQUISTE



CCCA-BTP

Le réseau de l'apprentissage BTP



PLÂTRIER- PLAQUISTE

Le plâtrier-plaquiste réalise plafonds, plafonds suspendus et cloisons. Il assure également l'isolation thermique et acoustique et la protection contre l'incendie.

Métier

Le **plâtrier-plaquiste** intervient principalement à l'intérieur des bâtiments. Taloche à la main, il enduit murs et plafonds, étale le plâtre après dilution dans l'eau puis le lisse (technique traditionnelle). Il peut aussi projeter l'enduit mécaniquement et créer des effets de matière ou de crépi. En se basant sur des plans, il assure la pose de cloisons en plâtre et plaques de plâtre, d'isolants thermiques ou acoustiques (laine de verre, polystyrène...).

Le plâtrier-plaquiste peut également réaliser la décoration de magasins, hôtels, salles de spectacle ou encore la rénovation de monuments historiques s'il se spécialise comme staffeur-ornemaniste façonnant des éléments décoratifs, stucateur réalisant des moulures...

Techniques et innovation

Le **plâtrier-plaquiste** a acquis une double compétence portant sur la mise en œuvre :

- de produits « humides » posés de manière traditionnelle : briques, carreaux de briques, carreaux de plâtre et plâtres ;
- de produits « secs », novateurs, impliquant le montage d'éléments préfabriqués : plaques de plâtre et matériaux associés aux fonctions multiples (acoustique, thermique, sécurité incendie, décoration).

Bâtiment

et développement durable

Les exigences du Grenelle Environnement concernent l'amélioration des performances énergétiques du bâtiment (isolation, étanchéité à l'air), l'utilisation de matériaux peu consommateurs d'énergie de fabrication et la diminution des nuisances environnementales (traitement des déchets et recyclage des matériaux).

Avec l'utilisation des produits « secs », le **plâtrier-plaquiste** travaille des produits moins consommateurs d'eau.

Secteur d'activité

Le métier de plâtrier-plaquiste fait partie du secteur du second œuvre.

Une fois les travaux de gros œuvre d'un bâtiment achevés (fondations, murs, planchers et toiture), les métiers du **second œuvre** sont chargés d'achever, aménager et équiper un bâtiment : carreleur-mosaïste, électricien, installateur sanitaire, installateur thermique, menuisier fabricant, métalu-verrier, peintre-décorateur, plâtrier-plaquiste, serrurier-métallier, solier-moquettiste...

Devenir un professionnel du bâtiment

Chaque métier du bâtiment fait appel à des compétences et des savoir-faire spécifiques. Avec de nombreuses formations du CAP au BTS, l'apprentissage est l'une des voies privilégiées pour devenir un professionnel du bâtiment qualifié. De l'ouvrier au chef d'entreprise, le secteur offre de réelles perspectives d'évolution de carrière vers des postes d'encadrement et la création ou la reprise d'entreprise.

CAP

Plâtrier-plaquiste

Staffeur ornemaniste

MC

Plaquiste

BP

Plâtrerie-plaque

Bac pro

Aménagement et finition du bâtiment

BTS

Aménagement finition

Le CCCA-BTP est une association nationale, professionnelle et paritaire. Il est géré par les organisations d'employeurs et de salariés représentatives du secteur de la construction et est chargé de mettre en œuvre et de coordonner en France la politique de formation professionnelle initiale par l'apprentissage aux métiers du bâtiment et des travaux publics définie par les partenaires sociaux de la branche.

Ses missions : former les futurs professionnels du bâtiment et des travaux publics, en répondant aux besoins de développement de compétences et de main-d'œuvre qualifiée des entreprises et en garantissant la réussite du parcours de formation et l'insertion professionnelle et sociale de tous les jeunes accueillis dans le réseau de l'apprentissage BTP.

Le CCCA-BTP coordonne, anime et participe au financement du réseau de l'apprentissage BTP, numéro 1 de l'apprentissage en France tous secteurs confondus

- **103 centres de formation d'apprentis (CFA)** présents sur toute la France ;
- **près de 68 000 jeunes de 16 à 25 ans** formés chaque année aux métiers du bâtiment et des travaux publics dans **plus de 50 300 entreprises partenaires formatrices** ;
- **plus de 100 diplômes** du CAP au BTS ;
- **25 métiers du BTP** ;
- **80 % de réussite aux examens** ;
- **80 % d'insertion professionnelle à l'issue de la formation.**

Pour en savoir plus :

➔ CCCA-BTP, le réseau de l'apprentissage BTP

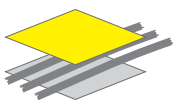
www.ccca-btp.fr

➔ Observatoire prospectif des métiers
et des qualifications

www.metiers-btp.fr

➔ Office national d'information
sur les enseignements et les professions

www.onisep.fr



CCCA-BTP

Le réseau de l'apprentissage BTP

103 CFA du BTP à votre service

Comité de concertation et de coordination de l'apprentissage
du bâtiment et des travaux publics

19 rue du Père Corentin - 75680 PARIS CEDEX 14